



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 10 mars 2025, à compter de 17 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, sous la présidence de madame Stéphanie Lacoste, mairesse. Cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

---

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Marc-André Lemire, conseiller  
monsieur Mario Sévigny, conseiller  
monsieur Daniel Pelletier, conseiller  
madame Cathy Bernier, conseillère  
monsieur Alexandre Desbiens, conseiller  
madame Carole Léger, conseillère  
madame Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère  
monsieur Jean-Philippe Tessier, conseiller  
madame Isabelle Duchesne, conseillère  
monsieur Yves Grondin, conseiller  
madame Julie Létourneau, conseillère

Absence motivée :

madame Catherine Lassonde, conseillère

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général  
Me Mélanie Ouellet, greffière  
M. Louis-Charles L.-Baril, attaché politique, mairie

### **Lecture de la réflexion**

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte et elle fait la lecture d'une réflexion.

### **0232/03/25 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur proposition de madame Cathy Bernier,  
dûment appuyé par monsieur Yves Grondin,  
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0233/03/25 Dépôt du rapport de la mairesse relatif au contrat donné en urgence pour le bris du couvert de glace de la rivière Saint-François**

---

Madame la mairesse dépose le rapport relatif à l'augmentation des coûts relatifs à la réalisation des travaux de bris du couvert de glace sur la rivière Saint-François.

**0234/03/25 Dépôt du rapport de la mairesse sur la suspension d'un membre du personnel**

---

Madame la mairesse dépose le rapport sur la suspension d'un membre du personnel.

**0235/03/25 Suspension d'un membre du personnel et signature d'une lettre d'entente**

---

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Service du capital humain dans son rapport CH-2025-03.

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la suspension sans solde de 30 jours ouvrables et autorise la directrice du Service du capital humain ou à défaut le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0236/03/25 Immeuble situé au 1600 de l'avenue du Marais-Ombagé**  
**Réduire la marge arrière, le nombre minimal de cases de stationnement et le couvert forestier dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment principal - Favorable**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, invitant toutes les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires aux élus municipaux;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyé par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire de 10 mètres à 4 mètres la marge arrière minimale du bâtiment principal;
- réduire de 26 cases à 16 cases le nombre minimal de cases de stationnement;
- réduire de 20 % à 10 % la superficie minimale du terrain devant être conservée boisée;

à la **condition** que les arbres ayant été coupés soient replantés dans la cour avant, à proximité de l'avenue du Marais-Ombagé;

et ce, pour la propriété située sur le lot 4 501 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Drummond, soit au 1600 de l'avenue du Marais-Ombagé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**0237/03/25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Isabelle Duchesne,

dûment appuyé par monsieur Marc-André Lemire,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 17 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Lacoste, mairesse

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.